



Comment déclarer prestation BNC micro entreprise.

Par POPO

Bonjour

Je suis artiste enregistré a maison des artistes.
depuis l'année dernier, je me suis inscrit nouveau site de maison des artiste avec intégration de URSSAF.

Sinon j'ai aussi un peu d'activités de prestation service BNC (micro entreprise) .

Mais je ne suis pas autoentrepreneur je suppose.
Je déclare chaque année sur le site d'impôt pour le somme gagné de prestation service BNC (micro entreprise).

Mais je ne sais pas est ce qu'il est correcte ?

Je dois aussi inscrire sur le site d'autoentrepreneur ?

Ou bien le site pour microentreprise existe ?

J'ai entendu qu'il faut déclarer auprès de sécurité sociale pour mes activités de BNC mais je ne vois pas comment faire exactement.

Merci de votre réponse.

Par ESP

Bonjour

Vous vous êtes installée sans formation ni suffisamment d'informations.

Je vous invite à prendre contact avec votre CCI

[url=<https://www.cci.fr/web/se-developper/aides-et-subventions/-/article/Les+aides+aux+entreprises/tout-besoin-de-l-entreprise-tout-mode-d-aide-toute-region>]https://www.cci.fr/web/se-developper/aides-et-subventions/-/article/Les+aides+aux+entreprises/tout-besoin-de-l-entreprise-tout-mode-d-aide-toute-region[/url]*

Un comptable vous serait certainement utile